

Département de la Moselle
COMMUNE DE TROISFONTAINES
COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le **03 juillet 2014 à 19h00** dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien HORNSPERGER maire, après convocation légale adressée le 26 juin 2014.

Etaient présents : Sébastien HORNSPERGER, maire
Corinne CHABOT, Laurent WACKER, Christine GUYON, Frédéric DA SILVA SIMAO, HUNCKLER
Dominique, Brigitte BERTSCHY, Paul BOURGEOIS, Roland SCHIBY, André KRUMMENACKER, Laetitia
BILLAUD, Isabelle KRUMACKER

Absents excusés : Betty PAUL, Patrick PRIM

Absente non excusée : Coralie SCHLERNITZAUER

Procurations : Betty PAUL donne procuration à Frédéric DA SILVA SIMAO, Patrick PRIM donne procuration à Laurent WACKER.

Secrétaire de séance : Christine GUYON

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre la séance à 19h.

Ordre du jour :

- PV de la dernière séance
- Attribution marché « mur du cimetière de Biberkirch »
- Modification règlement intérieur, tarifs et projet éducatif « Périscolaire »
- Dissolution du SIVOM
- Elections des membres du CCAS
- Subvention exceptionnelle JUDO CLUB
- Divers

2014 07 01 Attribution marché « mur du cimetière de Biberkirch »

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 mai 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant :

**Reconstruction des murets intermédiaires du cimetière de Biberkirch,
Entreprise RAUSCHER à ADAMSWILLER**

Montant du marché : 338 821.97 H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Adopté à l'unanimité

2014 07 02 Modification règlement intérieur, tarifs et projet éducatif « Périscolaire »

Monsieur le maire présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune doit modifier l'ensemble de l'offre périscolaire afin d'intégrer notamment les changements d'horaire, la demi-journée d'enseignement du mercredi, l'augmentation du tarif de la restauration.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve ces modifications pour une application à partir de la rentrée scolaire prochaine 2014/2015.

Autorise monsieur le maire à signer le règlement intérieur, le projet éducatif et les changements de tarifs du périscolaire.

Adopté à l'unanimité.

2014 07 03 Dissolution du SIVOM

Vu le Schéma départemental de la coopération intercommunale proposant la suppression du SIVOM Portes des Vosges ;

Vu la demande préfectorale pour les communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette suppression et sur la proposition de répartition de l'actif et du passif dudit syndicat ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Troisfontaines en date du 23 mars 2012 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- réitère sa décision de ne pas s'opposer à la dissolution du SIVOM Porte des Vosges,

- approuve la répartition de l'actif et du passif du syndicat aux communes membres, au prorata de la population.

Adopté à l'unanimité

2014 07 04 Fixation du nombre d'administrateur du CCAS et désignation des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014 04 05 du 11 avril 2014.

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 6 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;

3 membres élus au sein du Conseil Municipal ;

3 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend en nombre égal des membres élus par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire.

A chaque renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame SCHLERNITZAUER Coralie
- Monsieur WACKER Laurent
- Mme Isabelle KRUMACKER

Adopté à l'unanimité

2014 07 05 Subvention exceptionnelle « judo club »

Monsieur le maire expose au conseil les problèmes d'humidité dus aux infiltrations d'eau sur la base supportant le tatami dans le local du judo club « rue des cristalleries ».

L'association demande une aide financière concernant l'achat du matériel pour la remise en état du tatami et se chargera de la main d'œuvre.

Un devis de matériel d'un montant de 1750 € est présenté au conseil.

Le conseil municipal, après délibération, décide de prendre en charge le matériel concernant ses travaux de rénovation.

Une subvention d'un montant de 1750 € est allouée à l'association.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, compte 6574.

Adopté à l'unanimité

Divers :

- Suite à la visite en mairie de Monsieur WENNER Philippe, Directeur de l'agence Crédit mutuel Bièvre et Vosges, celui-ci propose à la commune de Troisfontaines la vente du bâtiment « 6 rue de l'Entente » ainsi que du parking et des terrains se situant en face de ce bâtiment.

Le conseil souhaite des informations complémentaires concernant le prix de vente proposé et demande à visiter le bâtiment. Monsieur le Maire reprendra contact Monsieur WENNER.

- Monsieur le Maire informe le conseil du courrier réceptionné par la chorale de Troisfontaines qui remercie la municipalité de la mise à disposition de la salle au 1^{er} étage de la mairie. A cette occasion, Madame la Présidente de la Chorale invite l'ensemble du conseil municipal à partager le verre de l'amitié le vendredi 05 septembre à 19h salle du conseil municipal.
- Monsieur André KRUMMENACKER propose d'instaurer le droit de préemption urbain.
- Monsieur le Maire informe le conseil que le P.L.U sera remis à l'étude fin d'année.
- Monsieur Roland SCHIBY propose l'installation d'un porte vélo sur une des places de parking autour du bâtiment multiservices au 17 rue de la Vallée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 45

Le maire :



Sébastien HORNSPERGER